

GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE **Tel :** 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34

www.cgt-renault.com - e-mail : usines@cgt-renault.com



Communiqué de presse CGT Renault : La direction générale de Renault cède en partie à la pression

sociale

- Les 312 millions d'euros de dividendes ne seront pas versés aux actionnaires au titre de 2019
- Le président, Jean-Dominique Senard et la directrice générale par intérim, Clotilde Delbos, réduiront leur rémunération de 25 % au deuxième trimestre
- Les membres du Conseil d'Administration renonceront de leur côté à la même proportion de leurs jetons de présence sur l'année.

Malgré le confinement, la signature de l'accord intitulé « contrat de solidarité et d'avenir » a suscité un très fort mécontentement des salariés. Ce sont les seuls à être sollicités pour compenser la perte de salaire avec la confiscation de leurs congés. Et la direction leur promet des samedis travaillés supplémentaires et un allongement du temps de travail journalier pour « soutenir la reprise d'activité ».

Le versement de dividendes et l'absence de participation des premiers dirigeants, alors qu'ils imposaient à tous les salariés « des efforts », ne pouvait pas être une position tenable.

Mécontentement renforcé par les décisions d'autres entreprises qui les ont anticipées bien en amont, ce type de décision.

La décision du Conseil d'Administration cède en partie à la pression sociale et aux demandes de la CGT.

Cependant, la décision du Conseil d'Administration ne règle pas le déséquilibre entre ce qui est demandé aux salariés, aux actionnaires et dirigeants d'entreprise.

L'accord «contrat de solidarité et d'avenir» doit être caduque et la perte de rémunération des salariés doit être intégralement prise en charge avec l'apport des 312 millions d'euros qui resteront en trésorerie de l'entreprise.

Pour assurer l'avenir de Renault et notamment en France, et participer au financement des services publics et de notre système de santé, il y a nécessité de revoir en profondeur la stratégie de l'entreprise.

Une stratégie industrielle au service du progrès social doit se substituer à l'actuelle stratégie financière guidée par la seule obsession de rentabilité sans fin au profit des seuls actionnaires.